

## **Ressources Cartier annonce un placement privé accreditif par voie de prise ferme de 4 000 000 \$ et un placement privé d'actions ordinaires de 2 000 000 \$**

**Val-d'Or (Québec), le 8 novembre 2017** – Ressources Cartier inc. (« Cartier » ou la « Société ») (TSXV: ECR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une convention avec Sprott Capital Partners qui agira à titre de chef de file dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme de 12 120 000 actions ordinaires de la Société émises sous forme d'actions accreditives (les « actions accreditives »), au prix de 0,33 \$ l'action accreditive, pour un produit brut de 3 999 600 \$, ainsi que de la vente, par voie de placement pour compte et sur une base de meilleurs efforts, d'un maximum de 10 000 000 d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires »), au prix de 0,20 \$ par action ordinaire, pour un produit brut pouvant atteindre 2 000 000 \$. Collectivement, le placement des actions accreditives et des actions ordinaires est désigné comme le « placement ».

Dans le cadre du placement, Sprott Capital Partners aura droit à une rémunération en espèces d'un montant correspondant à 6,0 % du produit brut du placement, payable à la clôture. À titre de rémunération additionnelle, la Société accordera à Sprott Capital Partners un nombre de bons de souscription d'actions ordinaires non transférables (les « bons de souscription ») équivalant à 6,0 % du nombre total d'actions accreditives et d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire de Cartier à un prix de 0,27 \$ pendant une période de deux ans suivant la clôture du placement.

Le produit brut de l'émission des actions accreditives sera engagé en frais d'exploration au Canada (FEC), sera admissible à titre de « dépenses minières déterminées » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et au titre des deux bonifications de 10 % prévues aux termes de la *Loi sur les impôts* (Québec), et fera l'objet de renonciations en faveur des souscripteurs initiaux des actions accreditives, avec une date effective au plus tard le 31 décembre 2017, pour un montant total égal au produit brut tiré de l'émission des actions accreditives.

Le produit net tiré de la vente des actions ordinaires servira à financer de nouvelles activités d'exploration sur les propriétés minières Mine Chimo, Wilson, Benoist et Fenton de la Société et pour son fonds de roulement.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 30 novembre 2017 ou à toute autre date que la Société et Sprott Capital Partners pourraient convenir. La clôture du placement est assujettie à la réception des approbations réglementaires, y compris l'acceptation du placement par la Bourse de croissance TSX. Les actions accreditives et les actions ordinaires souscrites dans le cadre du placement seront assujetties à une période de détention de quatre mois en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat et il ne peut y avoir de vente de quelconque titre dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale aux États-Unis d'Amérique. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « Loi de 1933 ») ou de toute loi étatique en valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice d'une U.S. Person (telle que cette expression est définie dans le règlement intitulé Regulation S adopté en vertu de la Loi de 1933) à moins d'être enregistrés en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques en valeurs mobilières applicables, ou de bénéficier d'une dispense d'enregistrement.*

## **Au sujet de Ressources Cartier inc.**

Ressources Cartier inc. détient un portefeuille de projets d'exploration aurifère au stade avancé situé dans la ceinture de roches vertes d'Abitibi, au Québec - une des régions minières les plus prolifiques au monde. Le 6 avril 2017, le conseil d'administration de la Société a approuvé un programme de forage de 50 000 mètres qui s'échelonne sur quinze mois. Ces travaux auront pour but d'explorer les extensions latérales et en profondeur des zones connues de minéralisation à haute teneur en or afin d'accroître les dimensions des gîtes de quatre des projets de la Société, soit : Mine Chimo, Wilson, Benoist et Fenton afin de faire progresser ces actifs vers les nouvelles estimations de ressources.

Des renseignements supplémentaires au sujet de Ressources Cartier inc. sont disponibles sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil de la société et à son site Web à [www.ressourcescartier.com](http://www.ressourcescartier.com).

### **Pour plus d'information, veuillez contacter :**

Philippe Cloutier, géo  
Président et chef de la direction  
Téléphone: 819 856-0512  
[philippe.cloutier@ressourcescartier.com](mailto:philippe.cloutier@ressourcescartier.com)  
[www.ressourcescartier.com](http://www.ressourcescartier.com)

*Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude du présent communiqué. La Bourse de croissance TSX n'a en aucun cas approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué de presse.*

*Énoncés prospectifs - Certains renseignements énoncés dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des énoncés prospectifs. En général, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend », « est prévu », « planifié », « estimations », « prévoit », « anticipe », « croit » ou des variations de tels mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » se produire ou des variations négatives de celles-ci. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes, dont certains échappent au contrôle de la Société, ce qui pourrait entraîner une différence importante entre les résultats, les performances ou les réalisations de la Société en fonction des résultats, des performances ou des réalisations futurs exprimés ou impliqués par ces déclarations. Ces risques comprennent, sans limitation, les risques liés à un échec de l'obtention d'un financement adéquat en temps opportun et à des conditions acceptables, les risques politiques et réglementaires associés aux activités minières et d'exploration, y compris la réglementation environnementale, les risques et les incertitudes liés à l'interprétation du forage et de l'échantillonnage, les risques liés à l'incertitude quant à l'estimation du coût et du temps et les retards, coûts et dépenses imprévus, les risques liés aux fluctuations des prix des métaux, le marché aurifère et d'autres risques et incertitudes liés aux perspectives, aux propriétés et aux activités de la Société détaillées ailleurs dans le dossier d'information continue de la Société. Bien que la Société croie que ses attentes soient fondées sur des hypothèses raisonnables et a tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans ces énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que des actions, des événements ou des résultats ne se réalisent pas comme prévu et on ne devrait pas se fier à des énoncés prospectifs.*